

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

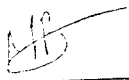
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 26577 Numéro SIREN : 448 971 853 Nom ou dénomination : 2POP
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2023 sous le numéro de dépôt 41488

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
06 JUL. 2023
Sous le N° : 4488 

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €

53 rue du Moulin des Prés

75013 PARIS

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
53 rue du Moulin des Prés
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de gérant de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe ;
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas changé.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice d'une durée de 12 mois, le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 76 568 € contre 59 296€ pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 29 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à : 76 568 €

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- la dotation aux amortissements pour :	2 634 €
- le résultat d'exploitation est DEFICITAIRE de :	8 732 €
- le résultat financier est POSITIF de :	45 533 €
- le résultat exceptionnel est négatif de :	45 €
- l'impôt sur les bénéfices est :	NEANT

Le résultat fiscal tient compte de la réintégration de charges non déductibles suivante :

- Contravention routière 45 €

En conséquence, l'exercice se traduit par un Bénéfice net de 36 756€.



Nous sommes satisfaits car l'exercice se clos par un bénéfice confortable grâce à la hausse de notre activité. Le contrôle du coût de nos achats a permis d'absorber l'augmentation du coût de notre masse salariale ainsi que des charges y afférentes.

La valorisation de nos placements nous a permis d'obtenir ce résultat à la fin de cet exercice.

Nous maintiendrons nos efforts dans ce sens et espérons augmenter de nouveau notre activité en diversifiant notre clientèle afin d'obtenir un nouveau bénéfice à la clôture suivante afin de compenser les pertes antérieures.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice précédent.

III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERPECTIVES D'AVENIR

Notre activité se poursuit normalement depuis le début de l'exercice en cours, malgré la concurrence qui reste âpre dans notre secteur d'activité.

Nous espérons pouvoir augmenter à nouveau notre chiffre d'affaires au cours de cette année et obtenir de nouveaux contrats avec divers partenaires.

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance.

V – AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 36 756 €.

⇒ Affectation de la totalité de la somme soit 36 756 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudriez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Le Gérant,

V-BM, L

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
53 rue du Moulin des Prés
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 36 756 €.

↪ Affectation de la totalité de la somme soit 36 756 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L223-19 du NCC.

✓ B. M. L.

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €

53 rue du Moulin des Prés

75013 Paris

RCS PARIS B 448 971 853

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 23 MAI 2023

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES
A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Chers Associés,

L'article L 223-19 du NCC prescrit à la gérance d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes : NEANT

Le Gérant,

V. Beh, L

Les Associés

Juridien

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
53 rue du Moulin des Prés
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MAI 2023

L'an deux Mille Vingt-Trois,

Le Vingt trois mai, à 18H00,

Les associés de la société **SARL 2POP**, SARL au capital de 8 000 €, divisé en 80 parts sociales de 100 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Madame GUICHARD Françoise épouse VERDIER, associée, propriétaire de :	8 PARTS
- Monsieur VAN BELLINGHEN Olivier associé - gérant, propriétaire de :	<u>72 PARTS</u>
TOTAL:	80 PARTS

L'assemblée est présidée par Monsieur VAN BELLINGHEN Olivier, Gérant, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 80 parts sociales, soit plus de la moitié des parts ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée, à la disposition des associés :

- le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022,
- le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 DECEMBRE 2022.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport de la gérance et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque associé en même temps que l'avis de convocation.

Il précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des associés au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la gérance,
- Opérations visées par l'article L 223-19 du NCC,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 36 756 €.

↳ Affectation de la totalité de la somme soit 36756 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la rémunération de 30 567 euros que le gérant a perçu en qualité d'Associé-Gérant majoritaire pour l'exercice 2022, ainsi que les charges sociales qui y sont afférentes. Elle fixe sa rémunération à un montant équivalent pour l'exercice en cours en qualité de Gérant non salarié de la société.

Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. Le gérant aura droit à une éventuelle prime de bilan.

Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

V-Bell

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
53 rue du Moulin des Prés
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de gérant de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe ;
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas changé.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice d'une durée de 12 mois, le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 76 568 € contre 59 296€ pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 29 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à : 76 568 €

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- la dotation aux amortissements pour :	2 634 €
- le résultat d'exploitation est DEFICITAIRE de :	8 732 €
- le résultat financier est POSITIF de :	45 533 €
- le résultat exceptionnel est négatif de :	45 €
- l'impôt sur les bénéfices est :	NEANT

Le résultat fiscal tient compte de la réintégration de charges non déductibles suivante :

- Contravention routière 45 €

En conséquence, l'exercice se traduit par un Bénéfice net de 36 756€.



SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €

53 rue du Moulin des Prés

75013 PARIS

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. B...', is located in the bottom right corner of the page.

Nous sommes satisfaits car l'exercice se clos par un bénéfice confortable grâce à la hausse de notre activité. Le contrôle du coût de nos achats a permis d'absorber l'augmentation du coût de notre masse salariale ainsi que des charges y afférentes.

La valorisation de nos placements nous a permis d'obtenir ce résultat à la fin de cet exercice.

Nous maintiendrons nos efforts dans ce sens et espérons augmenter de nouveau notre activité en diversifiant notre clientèle afin d'obtenir un nouveau bénéfice à la clôture suivante afin de compenser les pertes antérieures.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice précédent.

III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERPECTIVES D'AVENIR

Notre activité se poursuit normalement depuis le début de l'exercice en cours, malgré la concurrence qui reste âpre dans notre secteur d'activité.

Nous espérons pouvoir augmenter à nouveau notre chiffre d'affaires au cours de cette année et obtenir de nouveaux contrats avec divers partenaires.

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance.

V – AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 36 756 €.

↳ Affectation de la totalité de la somme soit 36 756 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudriez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Le Gérant,



SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
53 rue du Moulin des Prés
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 36 756 €.

↪ Affectation de la totalité de la somme soit 36 756 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L223-19 du NCC.

V. Bompal

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €

53 rue du Moulin des Prés

75013 Paris

RCS PARIS B 448 971 853

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 23 MAI 2023

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES
A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Chers Associés,

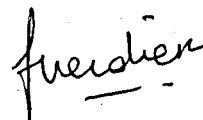
L'article L 223-19 du NCC prescrit à la gérance d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes : NEANT

Le Gérant,

Handwritten signature of the manager, appearing to be 'V. B. M. P.'.

Les Associés

Handwritten signature of the associates, appearing to be 'F. Verdier'.

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
53 rue du Moulin des Prés
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MAI 2023

L'an deux Mille Vingt-Trois,

Le Vingt trois mai, à 18H00,

Les associés de la société **SARL 2POP**, SARL au capital de 8 000 €, divisé en 80 parts sociales de 100 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Madame GUICHARD Françoise épouse VERDIER, associée, propriétaire de :	8 PARTS
- Monsieur VAN BELLINGHEN Olivier associé - gérant, propriétaire de :	<u>72 PARTS</u>
TOTAL:	80 PARTS

L'assemblée est présidée par Monsieur VAN BELLINGHEN Olivier, Gérant, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 80 parts sociales, soit plus de la moitié des parts ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée, à la disposition des associés :

- le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022,
- le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 DECEMBRE 2022.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport de la gérance et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque associé en même temps que l'avis de convocation.

Il précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des associés au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la gérance,
- Opérations visées par l'article L 223-19 du NCC,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.



Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 36 756 €.

↳ Affectation de la totalité de la somme soit 36756 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la rémunération de 30 567 euros que le gérant a perçu en qualité d'Associé-Gérant majoritaire pour l'exercice 2022, ainsi que les charges sociales qui y sont afférentes.

Elle fixe sa rémunération à un montant équivalent pour l'exercice en cours en qualité de Gérant non salarié de la société.

Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. Le gérant aura droit à une éventuelle prime de bilan.

Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

V-BU/L

copie conforme à l'original

V. B. M. F.

DGFIP N° 2050-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : SARL 2POP 1 2

Adresse de l'entreprise 67 RUE VERGNIAUD - BAT.L 75013 PARIS Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 4 4 8 9 7 1 8 5 3 0 0 0 3 2 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 11 12 20 22	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	893	893
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	92 605	87 983
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	15 000	15 000
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 226	4 226
TOTAL (II)		BJ	BK	112 725	88 876
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	8 598	8 598
	Autres créances (3)	BZ	CA	9 401	9 401
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	150 000	150 000
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	35 806	35 806
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 208	1 208
TOTAL (III)		CJ	CK	205 014	205 014
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	317 739	88 876
					228 863

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL 2POP		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000.....)	DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	127 000		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	240 873		
	Report à nouveau	DH	(201 103)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	36 756		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	212 326	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 358		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	182		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 152		
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 516		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	329		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	16 537		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	228 863		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	16 537		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL 2POP		Néant ☐ *							
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB			FC		
	Production vendue								
								biens *	FD
		services *	FG	76 568	FH		FI	76 568	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	76 568	FK		FL	76 568		
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP				
	Autres produits (1) (11)				FQ	1			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	76 568		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	161	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	13 607	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	134	
	Salaires et traitements *						FY	42 229	
	Charges sociales (10)						FZ	26 533	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	2 634	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	4	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	85 301		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(8 732)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	45 588	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	45 588		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	54	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	54	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	45 533		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	36 801		

(R:INVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2POP</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	45
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	45
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(45)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	122 156
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	85 400
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	36 756
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { — Crédit-bail mobilier * — Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	22 155
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 11 666 obligatoires A9 10 489	A3	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 11 666 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A4	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	CONTRAVENTION	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	45		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

copie conforme à
l'original

V-BU/L

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SARL 2POP 1 2

Adresse de l'entreprise 67 RUE VERGNIAUD - BAT.L 75013 PARIS Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 4 4 8 9 7 1 8 5 3 0 0 0 3 2 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				3 1 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	893	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	92 605	87 983
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	15 000	15 000
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 226	4 226
TOTAL (II)		BJ	BK	112 725	88 876
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	8 598	8 598
	Autres créances (3)	BZ	CA	9 401	9 401
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	150 000	150 000
	Disponibilités	CF	CG	35 806	35 806
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 208	1 208
	TOTAL (III)	CJ	CK	205 014	205 014
	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	317 739	88 876
					228 863

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		SARL 2POP		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000.....)	DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	127 000		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG	240 873		
	Report à nouveau	DH	(201 103)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	36 756		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	212 326		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 358		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	182		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 152		
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 516		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	329		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	16 537			
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	228 863			
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	16 537		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL 2POP

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	76 568	FH		FI	76 568
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	76 568	FK		FL	76 568
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	76 568
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	161
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	13 607
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	134
	Salaires et traitements *					FY	42 229
	Charges sociales (10)					FZ	26 533
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	2 634
						GB	
						GC	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	4
	Autres charges (12)					GF	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	85 301
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH	(8 732)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	45 588
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	
	Différences positives de change					GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	45 588
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GQ	
	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GR	54
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	
	Différences négatives de change					GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	54
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	Total des charges financières (VI)					GV	45 533
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	36 801

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2POP</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	45
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	45
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(45)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	122 156
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	85 400
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	36 756
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { – Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ – Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6 ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	22 155
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 11 666 obligatoires A9 10 489			
Dont cotisations facultatives Madelin A7 11 666 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
CONTRAVENTION		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		45	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **SARL 2POP**

S.A.R.L. au CAPITAL de 8 000 €.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	228 863 €
RESULTAT BENEFICIAIRE :	36 756 €

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant.



ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

- I- REGLES ET METHODES COMPTABLES
- II- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET
COMPTE DE RESULTAT
- III- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

V. Bayle

ELEMENT I DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- ❖ Continuité de l'exploitation,
- ❖ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ❖ Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2055).

Les stocks ont été valorisés selon la méthode premier entrée premier sorti.

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.



ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2054 N
- Etat des amortissements :	N° 2055 N
- Etat des provisions :	N° 2056 N
- Etat des échéances de créances	N° 2057 N
- Etat des échéances des dettes	N° 2057 N
- Réévaluation	N° 2054 N

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Les associés exploitent un fonds de commerce qui a été créé par les associés.

V-Boly

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

Aucune avance n'a été consentie aux associés.

La société a la forme de SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.

Son capital de 8 000 € est divisé en 80 parts de 100 € chacune au 1^{er} Janvier 2022.

Son capital au 31 DECEMBRE 2022 est inchangé.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. B. A. P.' or similar, located in the lower right quadrant of the page.

ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : ETAT 2058 C

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2058 C

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :

NEANT

✓ BOK

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **SARL 2POP**

S.A.R.L. au CAPITAL de 8 000 €.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	228 863 €
RESULTAT BENEFICIAIRE :	36 756 €

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant.

V-Bethy L

ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

- I- REGLES ET METHODES COMPTABLES
- II- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET
COMPTE DE RESULTAT
- III- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

V-BM/L

ELEMENT I DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- ❖ Continuité de l'exploitation,
- ❖ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ❖ Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2055).

Les stocks ont été valorisés selon la méthode premier entrée premier sorti.

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.



ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2054 N
- Etat des amortissements :	N° 2055 N
- Etat des provisions :	N° 2056 N
- Etat des échéances de créances	N° 2057 N
- Etat des échéances des dettes	N° 2057 N
- Réévaluation	N° 2054 N

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Les associés exploitent un fonds de commerce qui a été créé par les associés.



D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

Aucune avance n'a été consentie aux associés.

La société a la forme de SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.

Son capital de 8 000 € est divisé en 80 parts de 100 € chacune au 1^{er} Janvier 2022.

Son capital au 31 DECEMBRE 2022 est inchangé.

V- Ben L

ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : ETAT 2058 C

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2058 C

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :

NEANT

V-24/2